

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 51 (1906)
Heft: 8

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Rappel au règlement. — Les arbitres aux grandes manœuvres. — Essais de mitrailleuses. — Equipement de montagne. — Promotion. — Le championnat du cheval d'armes.

L'instructeur en chef de l'infanterie a adressé aux instructeurs d'arrondissement, à l'instructeur des écoles centrales et à l'instructeur du tir de l'infanterie, une circulaire les invitant à veiller à ce que dans l'instruction tactique l'esprit prime la forme, selon les recommandations des paragraphes 307 à 309 du Règlement d'exercice. La troupe, jusqu'au dernier homme, doit être éduquée de telle sorte qu'en toutes circonstances chacun applique sa saine intelligence à agir de la façon la plus conforme au but indiqué.

Un rapport de l'instructeur du tir, confirmé par les observations personnelles de l'instructeur en chef, a provoqué cette circulaire. A la suite d'exercices dans lesquels l'imprévu ne permettait en aucune façon le recours à des procédés traditionnels, l'instructeur du tir a dû se convaincre qu'un certain nombre d'officiers faisaient fausse route au point de vue tactique; il leur faut un schéma au lieu d'en appeler à leur jugement pour plier leurs décisions aux circonstances; ils s'écartent ainsi de ce qui est simple et naturel.

L'instructeur du tir va plus loin: il ne saurait se dissimuler que beaucoup de nos officiers-instructeurs attachent trop de prix à se faire une théorie plus ou moins savante, et ne voient pas assez la tactique pratique; ils donnent plus de valeur souvent à des mouvements recherchés qu'à la poursuite énergique d'un principe tactique.

L'inspecteur de l'école de tir qui a conduit à ces conclusions les confirme, ajoutant qu'il n'est pas douteux, à ses yeux, qu'une instruction pédante gêne certains officiers, fausse leur esprit et paralyse l'indépendance de leur action.

Il est certain que rien n'est plus difficile que de faire la chasse aux procédés. La loi du moindre effort conspire pour eux, et l'on sait que cette loi-là est celle à laquelle l'esprit humain sacrifie le plus volontiers. Il sera même plus difficile pour un instructeur de s'en affranchir que pour un officier de troupe, précisément parce qu'étant tous les jours de sa vie à la tâche et travaillant beaucoup sur les mêmes terrains, il doit aussi tous les jours de

sa vie lutter contre la lassitude possible et chercher en soi-même l'effort qui stimule. Mais l'instruction et l'aptitude au combat de notre armée sont à ce prix, et ce n'est pas au moment où tous les nouveaux règlements insistent sur la nécessité de faire prédominer l'esprit sur la forme et de développer les facultés de réflexion et de pensée des chefs et des soldats, que nous nous laisserons ressaisir par les anciens errements.

*
* *
*

Nous voici à la veille des grandes manœuvres. Le IV^e corps d'armée commencera sa mobilisation le 27 août; les exercices de brigade auront lieu à partir du 3 septembre, ceux de divisions à partir du 6; ceux du corps d'armée contre division renforcée les 10 et 11.

Les officiers supérieurs du I^{er} corps d'armée fonctionneront cette année-ci comme arbitres. Leur cours d'officiers supérieurs durera du 26 août au 4 septembre dans le terrain compris entre Uster et St-Gall; le 5 septembre, ils se rendront aux état-majors auxquels ils seront attribués.

Le nombre des arbitres sera plus considérable que les années précédentes. C'est une nécessité du terrain très coupé, très couvert, très accidenté en un mot, où se dérouleront les manœuvres. Il est probable aussi que l'on appliquera de nouvelles règles sur le fonctionnement des arbitres et qu'on les considérera moins comme des sortes d'aides de la direction des manœuvres, par le moyen desquels on peut influencer dans un sens préconçu le cours des événements, mais comme des juges dont la mission essentielle, si ce n'est la seule, est d'apprécier l'efficacité du feu, en tenant compte non seulement, comme c'est trop souvent le cas, du nombre des fusils ou des effectifs en présence, mais des positions occupées, des formations prises, peut-être même, quoique cela soit bien délicat dans des manœuvres de paix, de l'état moral des combattants.

* * *

Le Département militaire fédéral vient de nommer une commission, présidée par le colonel P. Isler, chargée de l'étude de l'emploi des mitrailleuses dans l'armée de campagne. On prévoit un essai de quelques systèmes récents dans le courant de l'automne, peut-être au mois de septembre, plus probablement en octobre. Ce seront les premiers essais et non les derniers comme l'écrivent quelques revues allemandes.

Depuis la guerre de Mandchourie, la question des mitrailleuses est devenue d'une pressante actualité. Les Russes voient dans leur infériorité en cette arme une des raisons de leurs défaites; aussi ont-ils déjà augmenté sensiblement leur effectif de mitrailleurs. D'après les *v. Læbells Jahresberichte* de 1905, l'armée russe comptait, au 31 décembre de cette année-là, 76 compagnies de mitrailleuses dans les troupes d'Europe et du Caucase, 16 dans celles du Turkestan et 11 dans celles de Sibérie. C'est une augmen-

tation de 51 compagnies dans le courant de l'année et la création de formations semblables a continué en 1906. Actuellement, toutes les divisions d'infanterie comptent de 1 à 2 compagnies de mitrailleuses.

Nous n'avons pas de données sur le Japon, mais comme on sait, il fait un large usage de la mitrailleuse.

Celle-ci trouverait dans notre terrain si accidenté, un très fréquent et un utile emploi. Comme arme alpine, entr'autres, elle serait du plus grand secours ; nos garnisons de forteresse en savent quelque chose. Il ne faut pas se faire d'illusion, en effet, sur l'intervention de l'artillerie dès que l'on sort de la région des chemins muletiers. La mise en batterie d'une batterie de montagne est toujours un peu ardue, tant à cause de la nature du sol que de la longueur des colonnes et du montage du matériel. Quant à l'artillerie de campagne, elle agira des plus difficilement même dans des régions montagneuses desservies par les routes les plus larges et les mieux entretenues, car il faut sortir de la route pour agir, problème souvent insoluble. L'alpe est le terrain de l'infanterie, et pour renforcer le feu de celle-ci, la mitrailleuse aura souvent une valeur supérieure à la meilleure artillerie, non peut-être par la nature de son tir, mais parce qu'elle sera mieux en mesure d'intervenir à temps.

* * *

On sait que les Chambres fédérales ont voté les crédits destinés à l'achat d'un équipement de montagne pour trois brigades d'infanterie. Le projet d'équipement comporte les objets suivants:

1. *Équipement personnel* : un bâton de montagne (8 hommes par compagnie, 3 dans l'état-major de bataillon reçoivent un piolet); des lunettes de glacier; une paire de gants de feutre; un bonnet passe-montagne; deux sachets à provision; une unité de tente; une couverture de campement (la capote est laissée sur les chars). Les souliers de marche doivent être fortement ferrés.

2. *Équipement de section* : une corde de glacier; une sacoche sanitaire.

3. *Équipement de compagnie* : 8 piolets (comme dit ci-dessus); 20 lanternes de poche; 12 paires de crampons; une sacoche de cordonnier et sellier.

4. *Équipement des bêtes de somme*: (Chaque bête reçoit un bât avec accessoires).

a) Mulet à munition: deux paniers à munition contenant chacun trois caisses de 480 cartouches. Total, 2880 cartouches.

b) Mulet à vivres: suspendus à gauche et à droite, deux sacs à pain contenant chacun 36 rations. Total, 72 rations. Sur le bât, un panier à viande avec 72 rations.

c) Mulet à bagages: trois malles d'officiers, modèle de l'artillerie de montagne; cinq couvertures; cinq unités de tente; quelques objets de cui-

sine (une malle pour le capitaine et deux pour les quatre chefs de section). L'état-major de bataillon reçoit deux mulets à bagages.

d) Mulets à outils: trois par bataillon portant en tout 12 pelles, 12 pics, 12 houes, 8 haches, 10 piquets de campement.

e) Mulet à matériel sanitaire: une paire de havre-sacs sanitaires; deux couvertures; deux unités de tente.

f) Mulet à fourrage: deux sacs d'avoine, sur les côtés, avec 30 kg. d'avoine par sac; un sac d'avoine sur le bât.

5. *Répartition des bêtes de somme*: A l'état-major de brigade, 4; à l'état-major de régiment, 3 mulets à vivres et à bagages. Au bataillon: 12 mulets à munition; 14 à vivres; 6 à bagages; 3 à outils; 5 à matériel sanitaire; 3 à fourrage; 1 de réserve. Total, 44.

6. A l'exception des caissons d'infanterie, toute les voitures doivent être attelées à quatre chevaux.

7. Une petite ambulance de campagne avec 15 mulets est affectée au régiment.

8. *Convoi d'un régiment d'infanterie*: trois sections par bataillon à 44 bêtes chaque, 132 bêtes. Une quatrième section est formée de 3 mulets d'état-major de régiment, 15 mulets d'ambulance; le cas échéant, 15 mulets du génie (section de sapeurs et signaleurs); 10 mulets pour les besoins du convoi et à la réserve. Total, 43 bêtes. Total du convoi de régiment, 175 bêtes de somme.

9. *Munition et subsistances à disposition immédiate de la troupe*: sur l'homme: un sachet à munition; une ration journalière, comprenant viande et légumes; une ration de réserve.

Sur les bêtes de somme: 34,560 cartouches; le contenu de deux caissons; une ration journalière. En outre, sur chaque bête de somme: avoine pour la journée; une ration de réserve d'avoine; une ration d'avoine sur les mulets à fourrage.

10. *Caques pour le transport par porteurs*: par bataillon (200 porteurs étant nécessaires), 200 caques et 50 sacs de transport.

* * *

Le major A. Dubuis, à Lausanne, commandant du 7^e bataillon de fusiliers, a été transféré dans l'état-major judiciaire, promu lieutenant-colonel, et nommé grand-juge de la I^{re} division, en remplacement du lieutenant-colonel Lachenal.

* * *

L'initiative des organisateurs du championnat du cheval d'armes, à Genève, a été favorablement accueillie par tous les milieux, qui, en Suisse, s'intéressent au développement de l'art équestre.

L'utilité de cette intéressante épreuve a été hautement reconnue, et l'on ne peut douter que le succès ne réponde à l'effort.

Nous rappelons aux lecteurs de la *Revue militaire suisse*, le règlement du championnat et le bulletin d'adhésion qu'ils ont trouvé encartés dans la livraison de juillet. Le capitaine de cavalerie G. Mallet, à Genève (Corraterie, 11), leur fournira d'ailleurs, sur demande, tous les renseignements complémentaires qu'ils pourraient désirer.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(*De notre correspondant particulier.*)

Mutations et décès.— La nouvelle loi sur les pensions.— Cent ans en arrière.
— Nos recherches aéronautiques.— Exposition militaire.— Krupp à Milan.
— Dans l'artillerie.

Les mutations de juillet ont été insignifiantes. On s'attendait à ce que la nouvelle loi sur les pensions provoquât un accroissement des démissions. Il n'en a rien été : un seul major-général, commandant d'une brigade de cavalerie, a démissionné : le comte Brühl. Il a été remplacé par un commandant de régiment de hussards, Frhr von Lynker. Ont démissionné, en outre, 1 colonel, 9 autres officiers supérieurs, 35 capitaines et lieutenants. Ont été promus 37 officiers dans les grades subalternes.

J'ai à signaler quelques décès de personnages distingués, officiers en retraite.

D'abord le général Jaques Meckel, mort le 5 juillet à Gross-Lichterfelde, qui s'est fait remarquer, entre autres, par ses travaux scientifiques sur la tactique. Sorti de l'infanterie, et ayant combattu avec distinction à Wörth et au siège de Paris, il fut appelé, en 1876, à l'état-major général et nommé professeur à l'Académie de guerre. En 1884, il appartenait à l'état-major du XI^e corps d'armée. C'est à cette époque qu'il obtint l'autorisation de se rendre au Japon, dont les autorités réclamaient ses services comme instructeur militaire. Il était commandé pour une année ; il resta trois ans et a eu le mérite d'organiser dans l'empire du Soleil Levant les écoles de guerre et l'Académie de guerre. Il donna dans cette dernière un cours de stratégie et de tactique et a vu s'asseoir dans son auditoire la plupart des généraux et officiers supérieurs nippons qui se sont distingués dans la guerre de Mandchourie.

Rentré en Allemagne en 1888, il fut encore chef de la section historique I du grand état-major et quartier-maître principal. Il donna sa démission en 1896. Il avait été nommé major-général deux ans auparavant.

Le Japon n'a pas oublié les mérites de son instructeur militaire et il lui

donna de nombreux témoignages de sa gratitude après ses grands succès sur les Russes. On n'a pas manqué de lui rendre, à sa mort, les honneurs qui lui étaient dus.

Un de ses prédécesseurs à la section historique de l'état-major général, le lieutenant-général Adalbert von Taysen, est mort cinq jours après lui. Il a étudié avec mérite l'histoire des guerres modernes.

Il est sorti de l'infanterie du contingent du grand-duché d'Oldenburg et a fait les guerres de 1848-49, 1866 et de 1870-1871. Comme chef de compagnie et faisant fonctions de commandant de bataillon, il s'est spécialement distingué à la bataille de Beaune-la-Rolande où il gagna la croix de fer de 1^{re} classe. Transféré à l'état-major général en 1874, il devint professeur à l'Académie de guerre et, en 1881, chef de la section historique qui n'était pas encore à ce moment-là divisée, et lieutenant-colonel. En 1888, il est major-général; en 1891, lieutenant-général. C'est sous son patronage que fut achevée l'Histoire de la guerre de 1870-1871, cette œuvre universelle rédigée par l'état-major général. L'Histoire de la guerre du Danemarck, en 1864, fut également rédigée sous sa direction, ainsi que le début de l'Histoire des guerres de Frédéric-le-Grand, actuellement en œuvre. C'est enfin à von Taysen que nous devons la création de la publication permanente qui paraît sous le titre de *Kriegsgeschichtliche Einzelschriften*.

L'éminent écrivain ne restreignit pas son activité aux travaux de son office; il en poursuivit d'autres. Il se donna surtout pour tâche de faire ressortir ce qu'il y a de permanent dans les principes de conduite de la guerre du Grand-Frédéric (Bleibender Wert der friedericianischen Kriegführung).

Tandis que les deux morts que je viens de citer durent leur célébrité à leurs mérites scientifiques, un troisième général est décédé qui s'illustra, lui, par ses services de soldat pur-sang. C'est le général d'infanterie Alfred von Lewinski, né en 1831, décédé le 22 juillet passé, et qui termina sa carrière comme commandant du XV^e corps d'armée, à Strasbourg, de 1890 à 1892.

A 17 ans déjà, il était soldat et lieutenant depuis 1848. Ses premiers faits d'armes remontent à la guerre de Danemarck en 1864; ils lui valurent des décorations exceptionnelles pour un simple capitaine. En 1866, il fonctionna comme aide de camp à la 1^{re} armée (prince Frédéric-Charles) et en 1870-71 comme officier d'état-major de la 5^e division d'infanterie, dans le III^e corps d'armée. Vionville, Metz, les combats sur la Loire, valurent au jeune major la croix de fer de 1^{re} classe ainsi que l'ordre pour le mérite. Je puis passer sur les divers emplois qu'il remplit par la suite. Qu'il me suffise de mentionner son surnom: « Le plus brave des braves » que lui décerna le prince Frédéric-Charles.

* * *

J'ai parlé de la loi sur les pensions militaires du 1^{er} juillet 1906. Les

pour parler entre le ministre de la guerre et la majorité du Reichstag, composée des ultramontains et des socialistes, ont rempli près de dix-huit mois. Le résultat est un avortement. Loin de favoriser les démissions dans les hauts grades, la loi les décourage. Pour les chefs de bataillon, les plus hautes pensions ne sont acquises qu'après 35 années de service ; 40 années, comme précédemment, pour les chefs de régiment et les généraux. La plus haute paie est des trois quarts des derniers appointements reçus au service actif.

On a voulu marquer des égards aux anciens invalides des guerres des Etats allemands depuis 1848, et les mettre sur le même pied que les nouveaux pensionnés. Mais le Reichstag témoignait sa mauvaise volonté pour la loi sur les pensions. On résolut de la vaincre en octroyant aux députés les jetons de présence qu'ils réclamaient depuis des dizaines d'années et qui leur avaient été refusés avec opiniâtreté. L'effet fut de stimuler le travail des députés qui votèrent une avalanche de lois mais mal étudiées. Il en fut ainsi pour la loi des pensions. La presse raconte des cas où les pauvres diables d'invalides subissent des diminutions d'indemnités à la suite du nouveau calcul des pensions. Il faut leur fournir des compensations par des procédés extraordinaires. Et c'est un bienfait qu'on avait l'intention de leur rendre !

Il va sans dire que l'avancement est en état de stagnation. Attendre, comme cela se produit, 12 ans pour le grade de lieutenant en premier, 20 ans pour celui de capitaine, c'est par trop long. Pour rajeunir l'armée, il aurait fallu faciliter les démissions dans les hauts grades. Le Reichstag, au contraire, a défiguré les intentions du ministre.

Les organes de notre presse militaire ne se soucient guère, d'ailleurs, des intérêts matériels des officiers. Seule, la publication hebdomadaire : *Deutsches-Offizierblatt* s'en préoccupe. Ce journal paraît depuis une dizaine d'années ; on y trouve quelquefois de bons articles sur l'armement et l'habillement et sur la tactique des trois armes. Il dispose d'une « boîte aux lettres » ou questionnaire (*Frage Kasten*) que l'on utilise volontiers dans les milieux militaires. Le rédacteur en chef est le major en retraite Schindler. Le journal publie un supplément qui s'adresse aux femmes d'officiers, *Die praktische Offiziersfrau*, rédigé par Maria von Wartenberg.

Le lieu de publication du journal est Berlin, mais l'éditeur est Gerhard Stalling, libraire à Oldenburg, qui s'occupe beaucoup de littérature militaire. L'année passée a paru chez lui l'Historique du corps d'artillerie du grand duché d'Oldenburg et la participation de ses anciennes batteries à la guerre de 1870-1871. L'auteur est le commandant von Stumpff. Un jeune capitaine d'artillerie de campagne, Roskoten, qui s'est fait remarquer dans les *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*, par ses articles instructifs sur la pièce de campagne à recul sur affût (par exemple sur la ligne de mire indépendante), a également publié ces jours passés chez Stalling, sous le titre :

Canons de campagne modernes, avec illustrations, un aperçu du matériel et de l'emploi des nouveaux canons de campagne au regard du tir et de la tactique. Cet ouvrage est digne de recommandation.

Les temps sont passés où toute bonne publication devait paraître chez Mittler und Sohn. Cette maison est presque devancée, aujourd'hui, par Eisenschmidt, et Stalling lui fait également concurrence. Ce n'est du reste rien en comparaison du privilège dont Mittler dispose pour les publications de l'état-major général. A elle seule la grande œuvre de la section historique, *La guerre franco-allemande de 1870-1871* qui parut de 1872 à 1879 en vingt livraisons, au prix de 133.40 marks valut une fortune sans coûter un centime d'honoraires. Je ne sais dans quel fonds on a finalement puisé quelques marks de récompense pour les auteurs honoraires.

L'année 1906 produit une avalanche de travaux sur l'année sinistre de 1806 qui vit la débâcle de l'armée prussienne. C'est la section historique II du grand état-major général qui a entrepris une enquête officielle sur les causes du désastre. Sa publication a pour titre : *1806, le corps d'officiers prussien et l'enquête officielle sur les événements de la guerre*. Elle est d'une franchise presque outrée. L'état-major admet que l'on n'est pas tenu de rien voiler à une armée qui a fait suivre ses désastres et la catastrophe de 1806 de trois campagnes victorieuses d'une rare envergure, celles de 1813, de 1814 et de 1815. Aussi tous les défauts de l'ancienne armée ont-ils été mis au grand jour : défaut d'initiative des généraux, manque d'approvisionnements de l'armée, faiblesse du service d'exploration, mauvaise tactique des places d'exercices. Mais alors la ferme résolution fut prise de corriger les défauts, et où naît une volonté se trouve la voie de son accomplissement, dit un proverbe allemand. (Wo ein Wille, ist auch ein Weg.) La preuve en est inscrite dans l'histoire des guerres de 1813-1815.

* * *

Les brillants succès des Français en aéronautique avec, en première ligne, le ballon dirigeable de Lebaudy, ont provoqué de nouveaux efforts en Allemagne. Un major v. Parseval a remporté quelques succès avec une construction nouvelle. C'est le même officier qui, associé au malheureux Sigsfeld, victime de ses ambitions, a construit le ballon captif cerf-volant en usage maintenant dans toutes les armées. Il paraît qu'à la dernière épreuve le ballon dirigeable de Parseval a échoué sur la place de manœuvres de notre bataillon d'aérostiers. Mais on a toute chance de réussir finalement.

* * *

On prépare pour 1907 une Exposition allemande de l'armée, de la marine et des colonies. D'après le prospectus, l'Exposition durera de juin à octobre. On a choisi le terrain encore agrandi de l'Exposition d'agriculture qui a eu lieu au printemps 1906, à Schöneberg-Friedenau. On se propose un

tableau du développement de l'industrie militaire, navale et coloniale. Les industriels les plus marquants de Berlin se sont associés pour exposer un aperçu le plus parfait possible des produits de leur activité dans ces trois domaines. Les présidents des trois sections sont le général v. Poser, l'amiral Plüdemann et un conseiller intime D^r Paasche. Après avoir tranché la question de lieu, on commencera sous peu la transformation de l'emplacement pour l'appropriier au but de l'Exposition.

On ne sait pas encore comment seront représentées l'artillerie et la construction des navires de guerre. Des établissements pour semblables constructions n'existent pas à Berlin et le gouvernement, par principe, ne prend jamais part aux expositions de cette nature. Pour les armes portatives et les mitrailleuses on peut s'attendre à une vaste exposition de la « Deutsche Waffen - und Munitionsfabriken ». Ce sera également l'occasion de présenter les divers types modernes : habillement et équipement des troupes, les automobiles, les bicyclettes, les torpilles, les diverses poudres, aussi bien que des modèles pour l'instruction des troupes.

L'aéronautique ne fera pas défaut non plus. Et puisque j'en parle, j'en profite pour recommander la lecture d'un petit livre du major Mødebeck, de l'artillerie à pied : *La navigation aérienne, son passé et son avenir; l'aérostat dans le service des communications et en temps de guerre* (chez Trübner, à Strasbourg, prix 3 fr.). L'auteur est un ancien praticien de l'aéronautique et a servi longtemps dans notre bataillon d'aérostiers.

Une publication comme manuscrit de la maison Fried. Krupp, à Essen, vous intéressera beaucoup, étant donné l'adoption récente par la Suisse d'un canon de montagne Krupp. Cette publication, *Canons de montagne 1905*, donne de ces pièces une description détaillée, accompagnée de nombreuses figures et tableaux. Le type normal est de 7.5 cm. L/14 avec recul constant et avec recul variable. Le poids de la pièce, sans bouclier, est de 385 kg. ou de 420 kg.; celui du projectile de 5.3 kg.; la vitesse initiale de 300 m. Il y a, en outre, six constructions : 4 cm. L/25; 5 cm. L/15; 5.7 cm. L/18, sémi automatique; 6 cm. L/15; 7 cm. L/14; 7.5 cm. L/14 semi automatique.

* * *

La maison Krupp a exposé, comme vous le savez, à Milan. Elle a exposé exclusivement des engins de marine, canons de bord et de débarquement, vaisseaux de guerre des divers types construits dans les chantiers de la Germania à Kiel, propriété de la maison, bateaux sous-marins et torpilleurs.

Comme pièce légère, on trouve un type nouveau, le canon semi automatique. Les canonnières n'ont besoin que d'introduire la cartouche, de pointer et de faire feu. Krupp s'est abstenu d'exposer des canons de terre, mais on en trouve de Vickers-Terni et de Armstrong-Pozzuoli. Ce sont des canons de

campagne de 75 mm. et de 76 mm. à recul sur affût. Les exposants sont les succursales des deux maisons anglaises Vickers et Armstrong.

La section médicale de notre ministère de la guerre se fait remarquer par la dimension (400 m²) et par l'importance de son étalage. D'une manière générale, l'Allemagne tient la tête par son exposition du service de santé qui occupe un rayon de 1000 m². La section médicale ne se limite pas à présenter l'équipement et le matériel de santé de l'armée allemande, elle produit en même temps le tableau des diverses phases de l'activité du service de santé en temps de guerre.

* * *

Notre artillerie lourde de campagne, armée maintenant d'obusiers de 15 cm. à recul sur l'affût, a obtenu enfin la satisfaction de prendre part aux grandes revues. Ordinairement, l'artillerie à pied devait se contenter de défilé devant l'empereur avec le fusil de 1891 ; mais cette année-ci, le 31 mai à l'occasion de la revue de printemps des garnisons de Berlin, Spandau et Gross-Lichterfelde, deux batteries d'obusiers lourds de campagne, nouveau modèle, ont été présentées, batteries de quatre pièces attelées à six chevaux, les six canonniers assis dos à dos sur l'avant-train, le fusil en bandoulière.

Notre voisin d'au delà des Vosges n'est d'ailleurs pas resté en arrière. D'après le *Figaro* du 15 juillet, à la revue du 14 juillet, à Longchamps, derrière les batteries de 75 venaient deux lignes de 8 pièces de 155 court. « Le commandant Rimailho a tenu à nous montrer que le nouveau matériel d'artillerie lourde, dont il est l'inventeur, est parfaitement capable de suivre aux allures vives les bouches à feu de campagne. » Le *Figaro* parle aussi d'une batterie de 6 pièces de 120 court. C'est la première fois qu'une batterie de ce genre est présentée au public en pareille circonstance. « Aujourd'hui démodé, dit le *Figaro*, ce canon doit précisément être remplacé aux armées par le canon Rimailho, plus puissant, plus précis et plus solide. » C'est donc le canon 155 séparable dont parle votre chronique française du mois de juin. J'ai déjà profité, dans de mes publications, des renseignements de votre distingué chroniqueur français. Un témoin oculaire m'a conté que l'effet des obus brisants de ces obusiers, soit de 150 ou 155, est formidable, aussi bien au point de vue de l'effet matériel que moral. Deux ou trois projectiles tombant dans une batterie suffisent pour la mettre hors combat pour la journée, qu'elle soit avec ou sans boucliers.

Dernièrement je vous ai parlé de l'artillerie néerlandaise d'après la *Revue de l'armée belge*. Il y a eu une faute d'impression, les batteries sont à 6 pièces, comme vous le verrez par le tableau de la présente livraison. Un ouvrage hollandais m'a plus exactement renseigné : *La pièce à tir rapide néerlandaise*, par H.-J. Doorman, lieutenant en premier de l'artillerie de campagne (Haarlem 1906, Vincent Loosjes). En outre, un article d'un lieutenant

en premier de l'artillerie de campagne hollandaise Eysten, a paru dans les *Jahrbücher* (juillet 1906). Toutefois les données techniques ne sont pas sans erreur ; d'autant meilleurs sont les renseignements tactiques.

Notre batterie allemande a quelque analogie avec la batterie hollandaise par le nombre de six canons. Mais la répartition des caissons est toute différente et analogue à celle des Français. L'union d'un canon et d'un caisson forme l'unité ; les Français la nomment : peloton de pièce ; les Hollandais « Stuk », en allemand « Stück », l'ancienne expression pour pièce, mais, dans ce sens, disparue de notre langue. Deux « Stuk » forment une section (sectie en hollandais), 3 sections une batterie, 3 batteries un groupe (Abteilung), 2 groupes et 1 section légère de munition (9 caissons) un régiment. La batterie de combat comprend les 6 pièces, c'est-à-dire 6 canons avec leurs 6 caissons ; il y a en outre le train de combat : 3 caissons, 1 chariot de batterie ; et le train de bagage : un chariot de bagage, un chariot à vivres, un chariot à bagages.

La section légère de munition compte 9 caissons, un chariot à avoine et une charrette de vivres.

Le canon est servi par 3 canonniers : le pointeur (caporal), le tireur, le chargeur ; le caisson également par 3, le déboucheur et 2 pourvoyeurs.

Le bouclier du canon de 4 mm. d'épaisseur est en trois parties, rabattable en haut et en bas. Le caisson a un arrière-train non renversable dont le coffre est blindé (excepté le fond) ; il y a en outre 2 portes qui s'ouvrent à droite et à gauche et protègent les servants contre le tir d'écharpe. Des boucliers articulés se trouvent en haut et en bas du coffre, rabattables. Ils protègent les jambes et les têtes des servants. Les caissons du train de munitions ne sont pas cuirassés.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations dans le haut commandement. — Le budget de la guerre pour 1906.

— Les manœuvres impériales de 1906. — Les régiments de « Kaiserschützen ».

— Le tir de nuit. — Le corps des automobilistes volontaires.

A la fin de juillet, nous avons appris que l'empereur avait accordé à l'archiduc Otto d'être relevé de ses fonctions d'inspecteur-général de la cavalerie ; c'est l'archiduc lui-même qui, pour des motifs de santé, a demandé sa mise en non-activité pendant le temps que durerait son rétablissement. Cette décision était accompagnée d'une lettre autographe de l'empereur à son neveu, dans laquelle le chef de l'armée exprime l'espoir qu'une prompt guérison le rendra bientôt au service actif. Tous les journaux ont, à cette

occasion, consacré à l'archiduc des articles sympathiques, qui prouve la popularité dont il jouissait dans l'armée comme dans le public en général. Cette retraite est particulièrement regrettable pour la cavalerie qui avait fondé sur son jeune inspecteur archiducal de très grandes espérances, pleinement justifiées, aussi bien par la préférence qu'il a toujours témoignée à cette arme que par ses qualités de chef et son talent d'organisation.

Quelques semaines auparavant, au commencement de mai, l'archiduc Rainer, quittait, à son tour, le service actif, dans lequel il était resté durant 63 ans. Depuis 34 ans à la tête de la landwehr autrichienne, il la quitte, « après avoir fait d'elle, par le zèle et l'élévation qu'il a apportés à sa direction, une institution très florissante et qui est un modèle de hautes vertus militaires », selon les termes employés par la lettre impériale autographe qu'il reçut lors de sa retraite.

Le commandement en chef de la landwehr autrichienne n'a pas été repourvu; ce poste est donc actuellement vacant, comme l'est celui de la landwehr hongroise depuis la mort de l'archiduc Joseph; ce sont des commandants intérimaires qui les dirigent. L'archiduc Otto a été remplacé, comme inspecteur-général de la cavalerie par le lieutenant-feldmaréchal von Brudermann qui commandait le XI^e corps (Lemberg); c'est le général comte Auersperg commandant du XIII^e corps (Agram), qui le remplace au XI^e.

Le lieutenant-feldmaréchal von Chavannes, divisionnaire à Laibach, a été placé à la tête du XIII^e corps qui, dans l'espace de six mois, change ainsi pour la quatrième fois de commandant. En effet, les deux premiers successeurs du général de Klobus¹ sont morts subitement très peu de temps après leur nomination, et le troisième vient d'être appelé à Lemberg.

Autant l'armée a été attristée par le départ des deux archiducs, autant s'est-elle réjouie des distinctions accordées au chef de l'état-major général, à l'occasion de son double jubilé. Né le 21 mars 1830, à Fribourg-en-Brisgau, Frédéric Beck entra, le 18 octobre 1846, comme cadet dans le corps des pionniers et, le 11 juin 1881, il fut placé à la tête de l'état-major général avec le grade et le titre de lieutenant-feldmaréchal baron Beck.

Dans une lettre autographe, l'empereur a adressé au jubilaire ses vœux les plus chauds et lui a témoigné sa reconnaissance profonde et sa haute estime en lui conférant le titre de comte pour lui et ses descendants. L'empereur Guillaume l'a nommé titulaire d'un régiment d'infanterie allemand et les chefs des états-majors allemand et italien sont venus personnellement le féliciter à l'occasion de leur passage à Vienne. La France lui a décerné la grand'croix de la Légion d'honneur et une quantité de vœux, éma-

¹ *Rev. Mil. suisse*, de mai 1905, p. 395.

nant aussi bien de l'étranger que de toutes les parties de la monarchie ont prouvé quelle part chacun a prise à ce double et rare jubilé de 25 ans de commandement en chef à l'état-major et de 60 ans d'activité effective dans l'armée.

De même que la landwehr doit son niveau actuel et son égalité presque complète avec l'armée permanente à l'activité de son dernier commandant, l'archiduc Rainer, de même l'état-major a-t-il été l'œuvre de vie du général comte Beck. Son activité durant ces vingt-cinq années a été extrêmement fructueuse, et bien qu'on ne puisse juger qu'à l'expérience, par conséquent dans quelques années seulement, de l'excellence de l'organisation de l'état-major telle que l'a comprise le comte Beck, il n'en reste pas moins qu'à l'étranger, comme chez nous, notre chef d'état-major est reconnu comme un homme de première valeur.

L'état-major actuel est tout autre que celui qu'à trouvé le général Beck, au moment de son entrée en fonctions. Il est devenu une institution qui est commune à toutes les parties de l'armée et son organisation inspire non seulement la confiance à l'intérieur mais commande l'estime à l'étranger. C'est un corps d'élite qui justifie toutes les espérances, et il n'y a pas de raison de douter que, sur le champ de bataille, les innovations et les réformes dont son chef a pris l'initiative, ne rendent ce qu'on en attend. L'orateur qui, lors de la grande course de l'état-major à Sarajevo, le 11 juin, était chargé de féliciter le jubilaire, a terminé par ces mots : « Puissiez-vous, mon général, vivre encore le jour où l'état-major pourra vous payer sa dette de reconnaissance sur les champs de bataille. »

* * *

Le projet de budget pour 1906 a pu être discuté régulièrement, grâce au fait que le Parlement hongrois s'est enfin reconstitué et qu'ainsi, après un arrêt de deux ans, la réunion des Délégations a été rendue possible. Ce projet ne contient aucune surprise ; l'armée est en pleine stagnation, elle manque d'hommes et ses ressources financières sont extrêmement limitées.

Voici les chiffres les plus importants qui figurent aux dépenses :

	Dép. ord.	Dép. extraord.	Total.
Armée	292,904,870	13,265,261	306,000,000
Marine et Guerre	29,845,620	1,296,790	31,000,000

L'augmentation sur 1905 est de 3 1/2 millions, provenant surtout du renchérissement de la plupart des articles de consommation. Parmi les dépenses extraordinaires nous trouvons en première ligne la continuation de crédits des années antérieures puis des crédits nouveaux pour l'acquisition et l'installation de places de tir ; 1 200 000 couronnes pour de nouvelles constructions destinées à l'administration ou à des hôpitaux, ou encore à des

essais d'automobiles 50 000 C. ; 10 000 C. pour les vélocipédistes ; 300 000 C. pour l'adaptation des chemins de fer de campagne à la traction par les locomotives ; 1 250 000 C. pour l'armement et 200 000 C. pour les fortifications.

Des 165 millions de couronnes, total du crédit pour l'acquisition du nouveau matériel d'artillerie de campagne, 15 millions ont été employés en 1904, 50 millions en 1905 et, pour 1906, les Délégations viennent d'en accorder 20 ; de sorte qu'il reste, en chiffres ronds une somme disponible de 80 millions de couronnes. Du crédit correspondant de 67 millions voté en 1904 pour subvenir aux acquisitions d'équipement nécessitées par ce renouvellement de matériel, 10 millions ont été votés en 1904, 28 millions en 1905 et pour 1906, 29 millions, lesquels forment, avec les 20 millions cités plus haut, et attribués à l'achat de canons, le crédit total de 49 millions prévu pour 1906. Mais les sommes votées en 1904 et 1905 pour la réfection du matériel d'artillerie n'ont pas été versées à l'administration militaire ; les troubles parlementaires en Hongrie ont, en effet, rendu impossible toute votation régulière sur les lois qui étaient nécessaires pour ces paiements. C'est pourquoi on n'a pas encore commencé à acquérir les nouveaux canons. Mais, maintenant que les Délégations sont d'accord, que les crédits sont régulièrement votés et que le projet de budget hongrois a été adopté à la fin de juillet par le Reichstag, rien ne s'oppose plus à ce que les ministères des finances des deux monarchies délivrent les bons pour toucher l'argent. Techniquement cette question est réglée depuis plus de deux ans ; on peut commencer dès maintenant, puisque le côté financier est réglé, l'acquisition des bouches à feu, des affûts, des caissons, des harnachements, de la munition, en un mot de tout ce qui est nécessaire pour l'armement complet des nouvelles batteries...

La *Danzers Armee Zeitung* fait observer que l'industrie des deux pays attend avec impatience les commandes ; car l'industrie privée en aura de beaucoup la plus grande part, puisque l'administration militaire ne s'est réservée que la fourniture des bouches à feu.

D'après une récente information de la *Neue Freie Presse*, qui cite la *Kriegstechnische Zeitschrift*, le nouveau canon à recul sur affût, sera pourvu d'une lunette panoramique Goerz. La *Kriegstechnische Zeitschrift* ajoute que ce système a aussi été officiellement adopté aux Etats-Unis, en Belgique et en Roumanie et qu'il est sur le point de l'être dans d'autres pays, tel en Russie, par exemple.

On n'a pas donné de suite aux vœux des délégués hongrois qui demandaient la fondation d'un arsenal hongrois spécialement destiné à l'artillerie ; par contre, l'industrie hongroise recevra une forte partie des commandes des affûts, d'obus et de harnachement ; on a aussi l'intention de fonder une fabrique de munitions dans la vieille forteresse d'Énubienne de Komaru,

à moins qu'on ne transforme en une fabrique semblable le dépôt d'armes qui y existe déjà.

Au moment où les délégations étaient réunies à Vienne, les deux parlements siégeaient dans leur capitale respective ; la Chambre hongroise a été renouvelée et comprend une forte majorité de partisans de Kossuth ; malgré cela le gouvernement — dont fait d'ailleurs partie Kossuth avec le portefeuille du commerce — a pu faire passer le budget hongrois de 1906 sans incident. La comparaison du budget de 1906 avec celui de 1904 donne le tableau suivant :

	1906	1904
Dépenses ordin.	39,541,690 C.	38,529,276 C.
Dépenses extraord.	481,637 C.	541,051 C.

Les dépenses ordinaires ont donc augmenté de plus d'un million de couronnes ; les trois-quarts de cette augmentation sont dûs soit aux frais occasionnés par une dislocation plus grande, soit au renchérissement des denrées soit enfin à l'élévation des loyers des places d'armes et de tir.

* * *

Le Reichstag hongrois nouvellement élu a enfin autorisé le recrutement pour toutes les armes ; c'est donc le premier août seulement que l'instruction des recrues a pu commencer ; cela constitue un sérieux retard contraire à la règle. Dans ces conditions toutes les unités qui sont formées en partie par des troupes hongroises ont été complètement libérées des grandes manœuvres, de telle sorte que celles-ci n'auront lieu que dans les 1^{er}, 2^{me}, 3^{me}, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 14^e et 15^e corps. Celles entre le 1^{er} (Krakau) et le 2^e corps (Vienne) qui auront lieu du 31 août au 4 septembre en Silésie, ainsi que les manœuvres maritimes dans la Dalmatie méridionale du 13 au 15 septembre revêtiront le caractère de manœuvres impériales, car l'empereur y assistera avec une suite militaire particulièrement nombreuse. En Silésie, l'Empereur sera l'hôte de l'archiduc Frédéric, tandis qu'en Dalmatie, où il n'a pas suivi de manœuvres maritimes depuis 1875, l'Empereur descendra à l'Hôtel-de-Ville de Regusa.

Les 5^e, 12^e et 46^e divisions de landwehr 1^{er} corps, la division de cavalerie de Krakau, les 4^e, 25^e et 13^e divisions de landwehr ainsi que les troupes de cavalerie du II^e corps participeront à ces manœuvres.

* * *

Dernièrement les journaux militaires et politiques ont annoncé que la landwehr autrichienne allait de nouveau être réorganisée. Les deux régiments de chasseurs tyroliens et le régiment de landwehr n° 4 à Klagenfurt, se transformeraient en troupes de montagnes ; conformément au caractère des pays dans lesquels ils se recrutent, leur organisation et leur armement.

seraient modifiés, de telle sorte qu'ils puissent entièrement suffire à leur tâche, et ils s'appelleraient les régiments de chasseurs impériaux (Kaiser Schützen Regimenten). Mais toutes ces nouvelles sont dénuées de fondement.

Au milieu de juin, le *Landwehrbeiblatt* a publié une information annonçant que le commandement de la brigade de chasseurs 88 (Landeschützen) serait transféré de Innsbruck à Bogen ; les régiments I à Trieste et II à Bogen appartiennent aussi à cette brigade ; ils sont destinés à être employés dans la montagne à côté du régiment d'infanterie de Landwehr 4, à Klagenfurt.

* * *

La *Danzers Armee Zeitung* annonce brièvement dans son numéro de juin une nouveauté de technique militaire qui paraît avoir de l'avenir. Le capitaine d'artillerie Daninger a construit un petit appareil qui permet le tir de précision de nuit, même par la plus grande obscurité. C'est aux dernières grandes manœuvres que l'appareil fut présenté pour la première fois dans le parc du château de Stekna ; les archiducs François-Ferdinand, Frédéric et Reiner, ainsi que les attachés militaires en profitèrent pour se convaincre de la manipulation facile de l'appareil et de l'excellence des résultats obtenus au tir. Le représentant du Japon s'est tout particulièrement intéressé à l'invention. Elle consiste, en deux mots, en ceci : l'appareil, renfermé dans une petite boîte adaptée à l'arme dont on se sert, dans le cas spécial un pistolet-flobert, est mis en action par une pression sur un bouton ; à ce moment il projette sur le fond sombre opposé au tireur une croix lumineuse qui s'en va dans l'obscurité chercher le point à viser. Aussitôt que le point d'intersection de la croix tombe sur le centre de la petite cible distante de 28 mètres, le coup part et atteint le noir avec une sûreté infaillible : le point visé lumineux et le point touché coïncident.

L'idée de l'invention est simple en elle-même et de nombreuses tentatives avaient déjà été faites. Mais l'appareil du capitaine Daninger fait un grand pas vers la solution du problème ; car d'une part il marque d'une façon très précise le point visé et d'autre part il permet l'adaptation du système à chaque arme et à *chaque distance* (ceci en principe).

Pour les organes de sûreté, les postes ou les sentinelles, il constitue déjà dans sa construction actuelle un très grand avantage. L'espace environnant le tireur est suffisamment éclairé pour lui permettre de distinguer les différents objets qui l'entourent ; l'adversaire voit bien lui aussi une petite lumière, mais le tireur reste d'autant plus invisible que le contraste entre la lumière produite par l'arme et l'obscurité environnante rend cette obscurité plus grande.

Il faudra cependant encore certaines améliorations pour pouvoir l'utiliser sur le terrain ; il est nécessaire, entr'autres que la lumière projetée soit

plus intense et qu'on puisse se servir de l'appareil à de plus grandes distances. Il faut espérer que s'il trouve les appuis nécessaires, l'inventeur pourra perfectionner son œuvre dans ce sens.

* * *

La *Zeit* annonce que l'Empereur a autorisé la formation d'un « corps d'automobilistes volontaires »¹ et qu'il en a approuvé l'organisation, laquelle est basée sur les principes suivants :

1. Le corps des automobilistes volontaires a pour but d'appuyer l'armée en campagne, particulièrement en se chargeant du service de la transmission des ordres et des rapports.

2. Le ministre impérial de la guerre, concurremment avec le ministère de la défense nationale, est chargé de l'augmentation et de l'instruction de ce corps. Le président de l'Automobile Club d'Autriche est chargé de l'exécution des mesures nécessaires pour cette organisation.

5. Les membres du corps des automobilistes volontaires autrichiens *s'engagent* à servir avec l'armée en temps de guerre comme en temps de paix.

4. Le président de l'A. C. A. est commandant du corps; son remplaçant est désigné par le ministre de la guerre.

5. En service de paix l'appel et la répartition des volontaires sont faits par le commandant du corps, suivant les instructions du ministère de la guerre. En cas de guerre, tous les volontaires devront être dès le troisième jour de mobilisation, aux ordres de la direction de l'armée.

6. Durant tous les exercices du corps les volontaires portent un uniforme et au service, ils ont en plus un ceinturon, un sabre-hache et un revolver; ils ont le droit, même en dehors du service et à certaines occasions de porter l'uniforme du corps.

7. Chaque volontaire qui fait le service avec son automobile reçoit une solde de 15 couronnes; celui qui fournit un moteur a 6 couronnes; ils reçoivent en outre les essences nécessaires à leur machine et une indemnité de déplacement et de logement.

En guerre, les volontaires qui ne sont ni officiers ni cadets reçoivent les compétences d'un premier-lieutenant. Les volontaires qui fournissent leur automobile reçoivent donc une indemnité d'équipement de campagne de 1000 couronnes; ceux qui n'ont qu'un moteur 200 couronnes.

8. On a prévu deux uniformes: la tenue de campagne et la tenue de salon.

¹ V. *Revue Milit. suisse*. Mai 1906, p. 415.

Le costume se compose d'une casquette d'automobiliste bleue avec les aigles impériales et une roue ailée, d'une tunique bleue avec parements verts, boutons jaunes et tresses de même couleur sur les épaules; la culotte grise, guêtres et chaussures jaunes; le manteau d'officiers gris, un ceinturon jaune avec cartouchières et un revolver dans une poche jaune adaptée à une courroie faite pour porter sur l'épaule droite. Dans l'uniforme de salon les culottes et les guêtres sont remplacées par de longs pantalons bleus à raies vertes; le revolver par l'épée.

Cette nouvelle organisation qui est sur le point d'être adoptée influe déjà sur le développement de l'automobilisme militaire. Ainsi en Bohême, on a dernièrement suivi l'exemple donné en octobre 1905 par l'A. C. A.⁵ et organisé des exercices de corps d'automobilistes volontaires.

On a même fait mieux que l'année dernière, puisqu'alors c'étaient des exercices de clubs exécutés par des subdivisions formées de moteurs et aidées de quelques automobiles, exercices ayant un but militaire, tandis que cette année les subdivisions étaient formées par des automobiles secondées par des moteurs et les exercices étaient dirigés entièrement par des militaires.

Les essais faits pour l'adaptation de la traction automobile aux trains d'artillerie, de ligne, etc. ont donné des résultats satisfaisants.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'affaire Dreyfus et l'armée. — Le projet de règlement sur le service intérieur. — Le grade de caporal. — Manœuvres de siège et exercices de chemins de fer. — L'antimilitarisme. — Deux mutations.

La Cour de cassation a déclaré qu'il ne restait rien des charges qui pesaient sur le capitaine Dreyfus. En conséquence, celui-ci a été, non seulement réintégré dans son grade, mais promu chef d'escadron et décoré de la croix de la légion d'honneur, c'est-à-dire placé dans la situation qu'il aurait vraisemblablement à l'heure actuelle, par le jeu normal de l'avancement, sans la condamnation de 1894. Quant au lieutenant-colonel Picquart, dont la carrière a été brisée par le fait de ses scrupules de conscience, une loi spéciale l'a élevé au grade de général de brigade et on va le nommer divisionnaire, à l'âge de 52 ou 53 ans. Il va donc se trouver dans une situation exceptionnellement brillante en récompense du beau courage civique qu'il a montré.

⁵ V. *Revue Milit. suisse*. Février 1906, p. 148.

Personne ne se réjouit plus que moi de ce retour de fortune. Cependant, je ferai remarquer qu'on a chez nous la fâcheuse habitude de considérer le grade et les décorations comme des récompenses qui peuvent se substituer indifféremment l'une à l'autre. Erreur. L'avancement est fait pour rémunérer les services militaires; les croix, pour honorer les actions d'éclat.

Puisqu'on faisait une loi en faveur du lieutenant-colonel Picquart, et qu'on interrompait pour lui, par une exception très justifiée, la marche normale des choses, j'aurais compris qu'on le nommât colonel ou, à la rigueur, général, puisqu'il l'eût vraisemblablement été, sans les événements de l'affaire, mais qu'en même temps on lui donnât un rang élevé dans la légion d'honneur pour reconnaître la grandeur de son acte, la noblesse de son caractère.

Faut-il avouer que la supériorité de son intelligence m'apparaît avec moins d'évidence? Peut-être est-il remarquable comme officier; mais, comme écrivain militaire, il m'a semblé plutôt médiocre. Ses idées ne sortent pas de l'ordinaire, et il ne leur donne pas beaucoup d'expression. Je conviens, d'ailleurs, qu'on peut être un excellent général, voire un grand général, et pourtant n'avoir sur l'orientation de l'institution militaire aucune vue générale, et pourtant écrire d'un style quelconque. C'est donc sur le principe que je fais mes réserves plutôt que je ne formule des critiques au sujet de l'« espèce » dont il s'agit ici.

Mais je ne veux pas quitter l'affaire Dreyfus sans répondre à ce que disent certaines personnes, à savoir que c'est à tort qu'on a fait le procès de l'armée à propos de cette affaire en ne la laissant pas confinée dans les prétoires de la justice tant civilé que militaire. Les ennemis de l'armée, a-t-on écrit, ont tiré de ce triste épisode — qui aurait dû ne rester qu'un incident — des conséquences criminelles.

Or, je pense tout juste le contraire. Les amis de l'armée avaient le devoir de tirer des enseignements généraux de tout ce que ces procès successifs leur ont révélé. Ils ne se sont pas réjouis d'apprendre que tout allait mal; mais enfin, du moment que tout allait mal, ils n'ont pas été fâchés de le savoir; ils n'ont pas été fâchés non plus qu'on le sût. Le seul espoir de relèvement ne pouvait venir que de l'évidence du péril. Un beau désespoir pouvait seul nous secourir, pour parler comme le vieil Horace.

Pour éclairer la discussion, je vais dire l'évolution qui s'est faite dans mon esprit. J'ai cru pendant longtemps, pendant très longtemps, à la culpabilité de Dreyfus, malgré ce qu'on me disait en Suisse de son innocence certaine. Quand on a publié le bordereau, je n'ai pas eu d'hésitation pour reconnaître que, dans la livraison des documents dont il s'agissait, il n'y avait rien qui constituât une trahison, rien qui pût motiver une condamnation. Donc, ajoutais-je, il doit y avoir autre chose, quelque chose qu'on nous cache pour des raisons d'Etat, mais quelque chose de convaincant. Les preuves

données par M. Cavaignac dans son célèbre discours m'ont paru, elles aussi, manquer de consistance. Je persistais davantage encore à croire qu'il y avait d'autres charges secrètes contre le condamné; il me répugnait de penser que des militaires, mes frères d'armes, pussent manquer d'honnêteté, de scrupule et d'humanité, au point de laisser sciemment un innocent subir l'odieux supplice de l'île du Diable, après l'épouvantable humiliation de la dégradation publique. Il a fallu que j'assistasse au déballage de tous les mensonges, il a fallu que l'évidence des partis pris, des truquages, des guets-apens me sautât aux yeux pour amener le revirement de mes convictions. Et alors j'ai été épouvanté de la mentalité du milieu dans lequel je vivais.

Par un retour égoïste sur moi-même, j'ai été épouvanté à la pensée que j'étais imprégné de cette mentalité, tellement imprégné que j'en arrivais à ne pas voir les tares du corps des officiers, à partager sa légèreté, puisque je le jugeais aussi faussement qu'il avait jugé Dreyfus. J'ai essayé de me dégager de l'influence du milieu, j'ai essayé de me ressaisir. Mais, en le faisant, je ne pouvais m'empêcher de voir dans l'esprit de l'armée le véritable coupable. C'est son état d'âme qui est responsable du mal : c'est l'affaïssement des caractères, c'est le servilisme, c'est le particularisme. Et déjà il est malheureux que l'armée souffre de tout cela parce qu'elle se trouve ainsi dans de moins bonnes conditions pour faire son métier. Mais c'est malheureux encore par cette autre raison que l'armée est liée si intimement à la nation que la pourriture de l'une ne peut manquer de se communiquer à l'autre.

Mortua quinetiam jungebat corpora vivis!

Et voilà pourquoi l'affaire Dreyfus a une portée supérieure à celle d'un incident, d'un simple incident que peut clore l'arrêt d'un conseil de guerre ou d'une cour d'appel. Picquart et Dreyfus sont réhabilités, et c'est fort bien. Mais l'armée reste... ce qu'elle était, et c'est fort mal. Voilà pourquoi profitant de l'influence que la *Revue militaire suisse* peut exercer dans mon pays, quoi qu'elle n'y soit pas très répandue, je ne perds pas une occasion (dussent mes autres lecteurs trouver que je sors trop de mon domaine) de réclamer une réforme de l'état d'âme de notre armée.

Et c'est pour la même raison que j'attache une importance particulière, qu'on serait tenté, sans doute, de trouver excessive, à la disparition de cet exécrationnable règlement sur le service intérieur, dont l'application servile a brisé le ressort de notre armée. C'est à lui que nous devons d'avoir désossé les caractères. Il a contribué plus qu'aucun autre à ployer les échine et à vider les cerveaux. Il a fait à notre pays un mal incalculable. J'exagère sans doute : je le charge de tous les crimes, ayant l'air d'oublier qu'il est moins la cause de la veulerie générale que son effet. Il n'est que la formule et la manifestation du mal dont nous souffrons. Mais c'est déjà augmenter le mal.

que de lui permettre de s'étaler. En le renfonçant, en l'écrasant, on le fait disparaître. Au point de vue médical, mon opinion est sans doute contestable : en faisant rentrer une éruption, on provoque des troubles internes. Mais, dans le domaine des choses morales, je crois être dans le vrai. Certains sentiments ne se développent que grâce à la complaisance avec laquelle on les laisse se développer : il suffit d'un peu de volonté pour les étouffer.

Le but avoué de notre règlement sur le service intérieur est de nous dispenser de cette initiative dont nous redoutons les responsabilités, tout en en célébrant les vertus. Notre tempérament de fonctionnaires, c'est-à-dire de gens qui acceptent volontiers les heures de bureau régulières, un travail modéré, une rémunération modique et une petite retraite pour leurs vieux jours, ce tempérament s'accommode à merveille des mille prescriptions qui règlent les moindres détails de notre vie militaire.

Je dis bien : mille prescriptions, quoique le nouveau projet ne comporte que 177 articles, soit deux ou trois cents de moins que le décret qu'il s'agit de remplacer. La Commission chargée d'élaborer cette rédaction tire vanité de cette réduction : elle s'est proposée de rendre son texte peu volumineux, et elle y est arrivée. Mais à quel prix ? En renvoyant « aux règlements autonomes ! » Ainsi, on a diminué le nombre des pages du « Service intérieur », mais on n'a en rien diminué le nombre des sujétions imposées aux militaires, le nombre des lisières qui les entravent sous couleur de les soutenir.

Tout au contraire, j'aurais préféré quelque chose de verbeux, de copieux, parce que vague. Un ordre peut être bref. Le type en est le commandement : *Garde à vous !* Un conseil sera forcément plus long, n'ayant pas le même caractère impératif et catégorique. Or, c'est de conseils que les militaires ont besoin, et non pas d'injonctions formelles et brutales. Est-il donc vraiment bien utile de prescrire l'affichage sur les portes des chambres et dans les chambres des placards suivants (art. 62) :

Liste indiquant le régiment, le bataillon et la compagnie, avec les noms du capitaine, de l'officier et des sous-officiers de peloton.

Noms des batailles inscrites au drapeau.

Noms des officiers supérieurs du régiment et des officiers et généraux, jusqu'au général commandant le corps d'armée inclus.

Noms et adresses des officiers de la compagnie et des médecins du corps.

Crimes et délits militaires.

Loi contre l'ivresse.

Consignes hygiéniques.

Secours aux noyés.

Instructions sur l'entretien des armes et des effets.

Instructions sur les obligations imposées aux réservistes et aux territoriaux.

Et surtout est-il utile de rendre le sergent-major responsable de cet affichage ? Ne pouvait-on se contenter de dire que les placards en question doi-

vent se trouver dans les chambres, puisqu'on y tenait, le colonel restant libre de commettre le soin de ce service aux capitaines, et ceux-ci à qui bon leur semblerait ? Le chapitre *Attributions des divers grades* était un non-sens. A la vérité, on a eu l'air de le comprendre, puisque ce titre a disparu. Mais, là encore, on s'est contenté d'un trompe-l'œil. En enlevant le mot, on a laissé subsister la chose.

* * *

Et telle est la rigueur de cette réglementation qu'elle s'oppose à des initiatives heureuses du genre de celle que le général Lallemand a prise il y a quelques années dans la 39^e division, qu'il commandait : il a séparé les caporaux des soldats, et, par ce moyen bien simple, il a rendu la discipline facile dans ses régiments, en même temps qu'il y améliorait l'instruction au point d'obtenir des résultats devant l'évidence desquels le général Langlois et le général André ont été émerveillés. Le général Lallemand en reçut très vite la récompense : il fut nommé commandant du 4^e corps, au Mans. Mais l'excellente idée qu'il avait mise en pratique n'a pas fait son chemin, et le général Langlois le déplorait ces jours derniers au Sénat. Devant un auditoire qui s'est montré très sensible à la brillante lucidité de son argumentation, il a expliqué que le grade de caporal n'a plus sa raison d'être, et que la fonction de chef de chambrée ou de chef de corvée n'implique aucune supériorité artificielle due à des galons, pas plus qu'elle n'exige une supériorité d'instruction ; il suffit de la simple supériorité de la conduite, de la tenue, du zèle, de l'intelligence, du dévouement.

J'ai été extrêmement heureux de la démonstration du général Langlois. Il y a longtemps que je soutiens que de simples petits remaniements dans l'organisation de l'échelle hiérarchique permettraient de donner à notre armée une valeur qu'elle est loin d'avoir : suppression du caporalat, déplacement de la barre qui sépare le corps des officiers de celui des sous-officiers, il n'en faudrait pas davantage pour que la solution du problème de notre réorganisation militaire se trouvât considérablement facilitée, parce que ce problème serait rationnellement posé.

* * *

Le gros événement de la saison sera le siège de Langres. Jusqu'au dernier moment on s'attendait à ce que cette importante opération n'eût pas lieu, parce que très onéreuse, et on va le plus qu'on le peut, en ce moment, à l'économie. Mais enfin le sort en jeté, et déjà depuis le commencement de ce mois les préliminaires sont entamés. Ah ! voilà bien une opération de guerre à laquelle on ne saurait reprocher d'être improvisée. L'étude des positions et des emplacements des organes du commandement a été déjà faite d'une manière presque complète par la Commission d'études de tir de siège, qui a son siège (c'est bien le moins qu'elle en ait un !) à Toul. Depuis la fin

de juillet, on ne cesse de se livrer à des reconnaissances dans la zone des attaques, on y installe le parc (à Foulain, d'abord, sauf à le reporter à Villiers sur Suize), on y construit un chemin de fer à voie étroite (de 60 cent.), on y loge les services généraux. Des attelages provenant des régiments du 7^e corps ont été acheminés dès ce moment sur Langres pour effectuer les transports nécessaires.

Voici l'hypothèse générale de ces manœuvres :

Une armée dont le centre de gravité est sur la Marne au nord de Chaumont, reçoit l'ordre d'investir Langres et d'en faire le siège.

Composée de quatre corps d'armée, cette armée dispose de deux équipages de siège d'artillerie et de deux équipages de siège du génie.

Elle est maîtresse des lignes ferrées au nord et à l'ouest de Langres, lesquelles ont été réparées.

A la date du 20 août, elle se met en marche.

Le corps du centre a pour direction la vallée de la Marne et les plateaux de la rive gauche.

Ce mouvement est appuyé, à l'est, par un deuxième corps d'armée qui remonte la vallée du Rognon et se porte par Nogent-en-Bassigny, vers le front Saint-Menge Dampierre.

A l'ouest, un troisième corps d'armée s'avance par les vallées de l'Aujon et de l'Aube, pour venir s'établir à cheval sur la ligne ferrée de Châtillon-Langres.

Le quatrième corps d'armée contourne la place, au sud, par Is-sur-Tille.

Un équipage de siège d'artillerie et un équipage de siège du génie sont échelonnés sur le chemin de fer de la vallée de la Marne ; leur gare de débarquement désignée est Foulain.

Les autres équipages de siège d'artillerie et du génie sont dirigés par la ligne ferrée de Châtillon à Langres, sur Anjeures, gare de débarquement.

Langres, place de 2^e ligne, a reçu depuis le commencement des hostilités sa garnison de guerre et le complément de son artillerie et de ses approvisionnements.

Le quartier général du général Pendezec, directeur de la manœuvre, sera à Rolampont du 19 au 21 août, à Humes du 22 au 29 août, à Langres du 30 août jusqu'à la fin de la manœuvre.

Le général Deckerr, commandant le 7^e corps, sera à la tête du corps de siège ; le général Cornille, gouverneur de Langres, à la tête de la défense.

Les arbitres seront les généraux Millet, commandant le 5^e corps d'armée ; Bailloud, commandant le 20^e corps ; Naquet-Laroque, président du comité technique de l'artillerie, et Joly, commandant le génie du gouvernement militaire de Paris.

A l'heure où cette chronique paraîtra, huit ou neuf bataillons d'artillerie à pied auront été débarqués à Foulain : presque tous les bataillons de forteresse, à l'exclusion des bataillons de côtes. C'est un très intéressant exercice, ou du moins je l'espère, qui va se dérouler à l'ouest de Langres

du 19 août au 7 septembre. Depuis l'attaque et la défense du fort de Vaujours (qui remonte, si mes souvenirs ne me trompent pas, à une dizaine d'années), et à part ce que j'ai vu en 1901 au camp de Châlons, je n'ai assisté à rien de semblable, et je me promets grand plaisir de cette nouvelle occasion de me replonger dans la poliorcétique.

J'espère aussi suivre les manœuvres du 2^e corps, qui, — je suis heureux d'enregistrer le démenti donné sur ce point aux informations de la presse, — ne doivent plus se terminer par une revue. (Il est fort possible, d'ailleurs, que, d'ici là, on rechange d'avis.)

Je compte également voir les exercices de chemins de fer qui vont avoir lieu à Vitry-le-François et qui n'échappent pas, eux non plus, au reproche d'avoir été de longue main préparés, alors que le plus clair de leur intérêt serait de résoudre au pied levé un problème inopinément posé, rien n'étant plus inopiné à la guerre que la destruction d'un ouvrage d'art, c'est-à-dire l'obligation de détourner la voie sur une longueur déterminée, afin de rétablir le trafic dans le plus bref délai possible.

Il est seulement grand dommage que tous ces exercices aient lieu presque simultanément. On ne peut être à la fois au four et au moulin, et, bien que Langres, Vitry le-François et Compiègne se trouvent à peu près dans la même région, je suis fort embarrassé, passant mon temps à « piocher » l'indicateur, à combiner des horaires, pour trouver le moyen de me rendre d'ici là et de voir le plus de choses possible.

* * *

Deux circulaires ministérielles à signaler. L'une a pour objet de mettre un frein à la fureur des conférences extra-militaires auxquelles on se livre depuis quelque temps dans les casernes. M. Etienne ne tarit pas la source, et il a raison : il se contente de canaliser le courant. Et il a encore raison.

L'autre document dont je parle n'a pas besoin de commentaires, ou il a besoin de trop de commentaires pour que je croie devoir les donner. En voici la teneur :

Il m'a été signalé qu'au printemps de cette année, au moment de la sortie de St-Maixent, des sous-officiers sortant de cette école avaient fait parade, devant leurs camarades, d'idées nettement antimilitaristes, et qu'à la question qui leur avait été posée pour savoir à quels mobiles ils obéissaient en restant dans l'armée avec de tels sentiments, ils avaient répondu qu'ils tenaient à faire des adeptes.

J'ai l'honneur d'appeler d'une façon toute particulière votre attention sur cet état d'esprit qui pourrait avoir de graves conséquences pour la discipline et la cohésion de l'armée, et je vous prie de me signaler les officiers qui vous paraîtraient donner lieu à de semblables observations.

Mais le gouvernement n'a-t-il rien à se reprocher dans les progrès, mal-

heureusement trop évidents, de l'antimilitarisme et de l'indiscipline ? N'encourage-t-il pas le développement du mal ? Les fréquentes amnisties, par exemple, ne sont-elles pas un danger ? elles qui permettent aux insoumis et aux déserteurs de rentrer tranquillement en France, d'y reprendre leur existence, d'y jouir de leurs droits civiques, tout comme s'ils s'étaient acquittés de leur devoir militaire. Comme on va être incité à se dérober à ce devoir ! *Dî, tale advertite fatum !*

* * *

Deux mutations, pour finir.

Le général Naquet-Laroque remplace, à la tête du comité d'artillerie, le général Peigné, atteint par la limite d'âge : c'est un officier intelligent, travailleur, pusillanime et autoritaire.

Le général Oudart remplace, à la tête du 18^e corps (Bordeaux), le général Lelorrain, atteint par la limite d'âge : c'est un officier auquel on attribue une haute valeur et qui a de beaux états de service. Il a été le héros en même temps que la victime d'un drame passionnel, et on craignait que sa carrière s'en ressentit. Il est fort heureux qu'il n'en soit rien.



INFORMATIONS

SUISSE

Bibliothèque militaire fédérale. — Un 2^e supplément du catalogue de la Bibliothèque militaire fédérale vient de sortir de presse. Il embrasse la période de 1901 à 1906. Le catalogue lui-même date de 1894 et le 1^{er} supplément intéresse les années de 1894 à 1900.

Ces dates indiquent suffisamment un des inconvénients de l'organisation de notre bibliothèque. Les lecteurs ne sont pas tenus au courant des ouvrages dont elle s'enrichit pour ainsi dire journallement. Des catalogues paraissant après des périodes de plusieurs années sont un moyen d'information insuffisant. Le dernier supplément, par exemple, renferme l'indication de plusieurs centaines de publications, dont un très grand nombre, faute d'être signalées à temps, demeurent inutilisées au moment où elles rendraient les plus grands services, c'est-à-dire au moment de leur apparition.

Pour remédier, dans la mesure du possible, à cette lacune la Bibliothèque militaire a demandé à nos périodiques de publier à intervalles régu-